

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n° 2020069CS0116**

**Comité Syndical du 9 mars 2020**

**Date de convocation : 27 février 2020**

**Date d'affichage : 12 mars 2020**

**OBJET : Budget annexe Energies Renouvelables 2020 : décision modificative n°1.**

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de mars à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à la Salle du Château de Fléac, 7-9 rue du Château 16730 FLEAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués : .....	81
Quorum : .....	41
Nombre de délégués présents au moment du vote : .....	54
Nombre de procurations au moment du vote : .....	7

**Le Président demande** à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame Laure GAUTHIER expose que la proposition de décision modificative n°1 du budget annexe Energies Renouvelables 2020 est la suivante :

Code INSEE	<b>SDEG 16</b> Budget Annexe "EnR"	<b>DM n°1 2020</b>
------------	---------------------------------------	--------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**

Décision modificative n°1

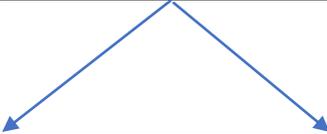
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	130 341,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>130 341,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	130 341,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>130 341,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>130 341,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>130 341,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>130 341,00 €</b>		<b>130 341,00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

Page 1 sur 1

### BUDGET ANNEXE EnR 2020 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2020		DM 2020 n°1		Budget global 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	132 664,00	132 664,00	0,00	0,00	132 664,00	132 664,00
Investissement	132 664,00	132 664,00	130 341,00	130 341,00	263 005,00	263 005,00
<b>Total</b>	<b>265 328,00</b>	<b>265 328,00</b>	<b>130 341,00</b>	<b>130 341,00</b>	<b>395 669,00</b>	<b>395 669,00</b>
<b>Différence</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	



	Restes à réaliser 2019		Décision modificative 2020 n°1	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	130 341,00	130 341,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 341,00</b>	<b>130 341,00</b>
<b>Différence</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	

#### Le Président

#### Précise :

- Que l'intégralité de la décision modificative n°1 du budget annexe Energies Renouvelables 2020 était jointe aux convocations à la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.
- Que pour rappel, les modalités de vote d'une décision modificative sont les suivantes : le budget est voté par nature :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans les chapitres "opérations d'équipement".
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant la décision modificative n°1 du budget annexe Energies Renouvelables 2020 telle que présentée et détaillée, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président soumet donc la décision modificative n°1 du budget annexe Energies Renouvelables 2020 au vote.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :**

**61 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention**

- **Approuve et adopte** la décision modificative n°1 du budget annexe Energies Renouvelables 2020 telle que présentée.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.